



Une mutuelle estime que je suis assurée chez elle

Par **toupie**, le **25/01/2009** à **12:23**

Bonjour,

J'ai un problème avec une mutuelle. Il y a quelques temps de cela j'ai pris contact par téléphone avec un conseiller afin de choisir une mutuelle. Il m'en a proposé une qui était susceptible de m'intéresser. Je n'ai rien validé en ligne et j'ai reçu ensuite un contrat avec une autorisation de prélèvement. Je n'ai jamais retourné ce contrat signé car après réflexion j'ai estimé que le montant de la cotisation était trop élevé.

Depuis, cette mutuelle estime que je suis assurée chez elle, et m'envoie des courriers dans ce sens avec le montant de mes cotisations et le calendrier des prélèvements.

Je n'ai jamais donné mon accord à cette mutuelle, pas de contrat, pas d'adhésion en ligne.

Elle me considère désormais comme assurée malgré mes mails leur expliquant que je n'avais pas pris leur mutuelle. Que puis-je faire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Toupie

Par **frog**, le **25/01/2009** à **19:28**

Oubliez les mails et passez aux recommandés. Demandez à la compagnie de produire les preuves de ses prétentions, à savoir le contrat dont ils se prévalent.